



ADHESION AU TCF 2026

Nous proposons 2 types d'adhésion au TCF (Trial Club de Francueil);
Soit avec licence FFM, ou sans licence (trial loisir).

<https://www.trialclubfrancueil.fr/>

A – adhésion avec licence FFM (obligatoire pour trials FFM de ligue, trials nationaux et classiques) :

Les licences FFM sont valables du 01/01 au 31/12.

Il existe 2 types de licences de trial : NTR pour tout trialiste, et MAT2 pour motos anciennes.

1 – Prendre votre adhésion au TCF (20€) en remplissant cette feuille.

2 – Faire votre demande de licence FFM (NTR=283€ / MAT2=170€) sur le site : <http://www.ffmoto.org>

3 – Faire remplir la partie certificat médical à votre docteur, l'envoyer à la FFM avec votre règlement.

Voir sur le site de la FFM les autres licences possibles.

Le CASM (certificat d'aptitude aux sports mécaniques) est obligatoire pour les nouveaux licenciés, voir sur le site de la ligue du Centre les lieux et dates des sessions.

B – adhésion sans licence FFM :

Vous devez impérativement avoir votre propre assurance RC.

1 – Prendre votre propre assurance (avec couverture pour la pratique du trial loisir au sein d'un club, RC, & prêt de guidon)

2 – Prendre votre adhésion au TCF (20€) en remplissant cette feuille, ***puis nous fournir votre attestation d'assurance couvrant pour la pratique du trial loisir au sein d'un club & pour prêt de guidon.***

SOIT UN REGLEMENT DE 20 € à l'ordre du TCF.

Pour le 2^{ème} membre d'un même foyer, l'adhésion est de 15€, et de 10 € pour le 3^{ème} membre.

Comme dans chaque club tout adhérent a des droits mais également des devoirs,
notamment de participer aux entretiens des terrains et à l'organisation des compétitions.

Formulaire d'adhésion au TCF pour l'année 2025.

Il vous permet l'accès aux terrains que le club utilise : Francueil et Truyes.

Attention seules les motos de trial sont acceptées.

Vous recevrez automatiquement tous les courriers du club par courriel.

Nom : Prénom :

Rue :

Code postale : Ville :

Tél : Portable :

Profession : Date de naissance :

Adresse courriel (**indispensable**) :

Votre compagnie d'assurance et N° de carte verte :

Signature :

Type d'adhésion au TCF :

Avec licence FFM ()

Chèque à l'ordre du TCF de 20€ + licence FFM sur www.ffmoto.org/

Sans licence ()

Chèque à l'ordre du TCF de 20€, avec attestation d'assurance.

« Fournir obligatoirement la copie de votre carte verte d'assurance ».

Retourner l'ensemble le jour de l'assemblée générale ou à :

Gilles TOYER 3 rue de Saint Martin le beau 37270 ATHEE SUR CHER.